



Préavis de grève

Etablissement de Malakoff - Pôle Outre-mer

A moins d'un mois de la date prévue pour le déménagement au Siège de la majorité des personnels de l'établissement de Malakoff, la direction de l'entreprise rend cet exercice périlleux en provoquant le chaos au sein des équipes.

Valse au sein de l'encadrement de la rédaction et de la direction technique, persistance de problèmes matériels récurrents, ordres et contre-ordres dans le fonctionnement des services, accumulation de promesses sans lendemain, changements inopinés des horaires des rendez-vous d'information, les facteurs de risques s'accumulent à l'approche de l'échéance du 25 juin.

Paris décide, Malakoff suit, les personnels encaissent. La gestion toute en verticalité du triptyque présidence - gouvernance - établissement produit un alliage mêlant suffisance, mépris, cynisme.

Les Syndicats CFDT, CGT et SNJ constatent :

Que la patience des personnels de Malakoff est à bout.

Que plusieurs salariés se déclarent victimes d'une forme de maltraitance.

Que la parole de la direction est démonétisée.

Les Syndicats CFDT, CGT et SNJ réclament :

- 1 : La définition concertée entre la direction de l'établissement et les syndicats signataires de ce préavis, d'un plan d'actions visant à stabiliser, renforcer et améliorer l'organisation et le fonctionnement de la fabrication et de la rédaction.
- 2 : La prise en compte des alertes des représentants du personnel et des préconisations de la médecine du travail pour réduire le mal-être d'une partie des effectifs de l'établissement et ses conséquences qui se traduisent notamment par des réflexes d'évitement ou de fuite.
- 3 : Qu'à l'arrivée dans Campus, l'outil Zenon soit fonctionnel - tel que prévu à l'origine du projet - et validé par les équipes utilisateurs. Ces dernières exigent de ne plus avoir à travailler dans des conditions dégradées et des solutions de contournement perpétuelles.

- 4 : Le maintien de la diffusion quotidienne des éditions produites par la rédaction du pôle Outre-mer pour les autres chaînes de l'entreprise à charge pour les responsables de ces dernières en cas de situation exceptionnelle d'édition spéciale, de fournir aux journaux de l'Outre-mer un créneau de diffusion alternatif le plus proche possible de leurs horaires habituels.
- 5 : La mise en place d'un dispositif d'information systématique et anticipé des rédactions en chef des éditions produites par le pôle Outre-mer en cas de risque de modification des horaires de diffusion de ces éditions sur France 3 ou France Info. Cet échange devant permettre de vérifier dans quelle mesure ces éditions ultramarines peuvent s'inscrire dans le dispositif exceptionnel.
- 6 : L'acquisition et le déploiement d'un outil permettant de disposer quotidiennement de manière non fastidieuse du recensement exhaustif de la reprise par les stations des éléments produits par la rédaction de Malakoff en radio comme en télé.
- 7 : Le respect des engagements pris par la direction dans le protocole de levée du préavis de grève conclu par la direction le 9 mai 2025 avec la CGT, la CFDT et le SNJ.

Pour faire aboutir ces revendications, les syndicats signataires appellent les salariés de l'établissement Malakoff -pôle outre-mer - où qu'ils se trouvent - à cesser le travail pour 24 heures le mercredi 25 juin 2025 à 00H00.

Malakoff, le 6 juin 2025

Pour la CFDT, Majid Bensmail



Pour la CGT, Ghislaine Vingot



Pour le SNJ, Didier Givodan

